



**Informations**

# ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Syndicats Fédérés Unitaires  
Efficacité Indépendance Laïcité

n° 120 - Septembre 2003

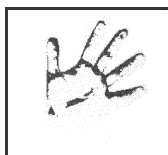
Bimestriel - Prix : 0,50 euros - CCP LIMOGES 0171550U02770

## SOMMAIRE :

Page 1 : Edito  
Pages 2-3 : déclarations Snetaa en CAPA  
Page 4 : infos stagiaires - Adhésions  
Page 5 : l'équipe académique  
Page 6 : infos TZR - Contractuels  
Page 7 : permanence téléphonique  
Page 8 : mise à jour fichier et mailing-list  
vacances scolaires

C.P.P.A.P.: 91842

Impression au siège, 1 rue Georges Bizet  
17200 Royan - tel 05.46.38.78.06  
Directeur de la publication : C. Boé



# P

SNETAA INFORMATIONS (Académie de Poitiers)  
siège: 1 rue Georges Bizet 17200 Royan

**PRESSE** distribuée par LA POSTE  
Déposé le : Agence de Poitiers Bel-Air

## Canicule...

### Entre mirages et surdit 

Après un printemps « chaud », notre région n'a pas été épargnée par une autre chaleur... et les retours risquent de s'accompagner de déceptions, de désillusions : des MI-SE en moins, des emplois jeunes disparus, un pouvoir discrétionnaire accordé de-ci de-là aux chefs d'établissement pour recruter les assistants d'éducation qui leur siéront, des personnels ATOS bientôt « décentralisés »... sans oublier des bulletins de salaire réduits... des conditions de rentrée dont la canicule estivale ne peut être rendue responsable...

Le SNETAA-eiL fut présent dans les actions de ces derniers mois mais conformément à ses mandats et à l'écoute de ses adhérents il n'a pas dérogé à son exigence d'un syndicalisme indépendant...

Notre combat pour la défense des acquis sociaux, donc en terme de pensions, ne nous a jamais fait perdre de vue les dangers de la décentralisation et la nécessité de défendre vigoureusement le service public d'éducation et en son sein l'enseignement professionnel public et laïque !

Pour séduisant qu'il puisse paraître parfois, le chant des sirènes jusqu'aboutistes n'en est pas moins dangereux : au-delà des déceptions qu'il peut engendrer, il faut considérer sa véritable finalité...

C'est pourquoi le Snetaa, fidèle à lui-même, est prêt au niveau académique - comme cela vient d'être le cas au niveau national- à faire part de ses propositions localement, dans un esprit constructif mais sans compromissions. L'intérêt général du système éducatif, dont la formation professionnelle initiale est un élément essentiel, serait qu'il soit maintenant reçu, écouté,

# 1 2 0

mais surtout entendu... Sans cela tout dialogue ne serait que mise en scène et point n'est besoin d'attendre une autre montée des températures...

Pour le SNETAA et pour eiL, l'action s'envisage en toute indépendance des partis politiques, pour la défense des personnels, du service public, de l'enseignement professionnel et des jeunes qui fréquentent nos établissements...

Royan, le 31 août 2003

Claude Boé

## **Déclaration du snetaa-eil lors de la CAPA des PLP Académie de Poitiers – 13 juin 2003**

Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres de cette commission,  
(commission de l'Académie de Poitiers composée des mêmes 4 départements que la Région Poitou-Charentes)

Siéger ce 13 juin (au lieu du 23 mai 2003) dans cette instance nécessite une évocation sérieuse de l'actualité.

Défenseurs des CAPA et du paritarisme, c'est une certaine idée de l'école laïque et républicaine qui nous semble remise en cause aujourd'hui et pour nous, ici, des craintes pour la formation professionnelle publique. Nous en sommes les représentants élus des personnels enseignants, élus démocratiquement, par les PLP.

Mais y aura-t-il encore le paritarisme avec la décentralisation ? et quel contrôle les personnels pourront-ils encore y exercer ?

Avec les thèmes des Retraites, des Statuts, et des Moyens c'est aussi notre vie de salariés, notre vie tout court que nous défendons.

Notre réflexion ne se limite pas à de simples soupçons. Elle se veut indiquer les dangers de ces projets dont nous demandons le retrait.

Trois points principaux sont mis en avant :

Retraites, décentralisation des personnels, budget de l'Éducation Nationale, même si un 4ème thème arrive avec les menaces sur la sécurité sociale...

Le snetaa et la fédération eil ont appelé les personnels à tous les temps forts sur ces sujets :

**Point 1 - En janvier 2003** une journée était organisée contre les **conditions de rentrée 2003**. Dans notre Académie les mesures prévues dans la carte des formations pour la rentrée ont été très mal perçues par les PLP : on en viendrait presque à les oublier avec tout ce qui suit...

Il y a mise en grande difficulté de la voie professionnelle, au sens de la loi d'orientation de 89. Certes tout n'est pas de votre responsabilité. Cette fragilisation avait déjà commencé avec la malveillance idéologique du lycée unique, par certains responsables en place, au ministère, sous le gouvernement précédent. Nous n'avons aucun regret de leur départ.

Mais la déception est là. Les nouvelles propositions ne sont pas à la hauteur des attentes, et notamment pour les PLP et les jeunes qui pourraient trouver une voie de réussite en étant scolarisés dans la voie professionnelle publique.

**Point 2 – Les projets de décentralisation** des personnels.

Les conditions de travail, les missions et moyens de l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale qui sont menacés :

Nous sommes toujours opposés au remplacement des MI-SE et aides-éducateurs par des assistants d'éducation ainsi qu'au transfert aux Régions des Agents TOS, des Assistantes Sociales, des Psychologues, des Médecins scolaires.

Et demain qui serait concerné ?

Les personnels administratifs du rectorat ? Ceux du SPE qui gère les PLP ?

Fini le plaisir d'avoir au téléphone le SPE ou la cellule mouvement du rectorat ?

On n'appellera plus Mme le DRH au Rectorat, mais dans un étroit bureau à l'Hôtel de Région ?

Et que deviennent les IEN ? Et les Chefs d'établissements ? Au service de qui ou de quoi ?

Quel projets pour l'Université et ses personnels ?

Quelles prévisions cachées pour les Professeurs des Écoles et le pré-élémentaire ?

Et pour la voie professionnelle et ses PLP ... ?

Nous sommes opposés à ces projets, aux facteurs d'inégalités qui en résulteraient et au désengagement de l'État qu'il permettrait.

Nous exigeons :

- Le maintien, sans transfert ni détachement, de tous les personnels de l'Éducation nationale dans la fonction publique d'État avec le respect de leurs statuts et de leurs missions
- Le retrait du statut d'assistants d'éducation et le maintien de celui d'étudiant surveillant.
- Le retour à la priorité à l'Éducation Nationale sur les moyens .

**Point 3 - Les projets en matière de retraites.**

Pour le SNETAA et EIL, on doit maintenir les 37,5 annuités de cotisation, avec droit à une retraite complète à 60 ans, un taux de 2% par an sur la base de 75% du dernier salaire des 6 derniers mois, plutôt que de pénaliser les collègues qui rentrent tard dans le métier avec la décote (5% par année manquantes) et le coût prohibitif de rachat des années d'étude (30.000€ +/- pour 3 ans).

Pour les salariés du secteur privé, principe d'égalité et droit à l'équité par l'abandon du dispositif de régression des retraites organisé par la réforme Balladur de 1993.

Nous disons non à la suppression d' 1 emploi sur 2 libéré par les départs à la retraite dans l'Éducation.

Les salariés des secteurs publics et privés refusent le fond même de ce projet

- Libéralisme européen et dégraissage de l'État en terme de coût de personnels d'un côté

- Réduction des charges de salaire pour augmenter les plus values des entreprises de l'autre.

Ce projet n'a pas grand chose à voir avec la question de la solidarité et de l'équité. Il vise à transformer en profondeur les équilibres de notre société.

Il faut le retirer

**L'actualité très récente pour finir** : EIL et le SNETAA regrettent d'avoir été ignorés par les ministres M. Ferry et M. Sarkozy le 2 juin. Nous n'étions pas invités. Ni le 10 d'ailleurs. C'est un bien curieux mode de négociation. Peut-être pour ne parler qu'avec des organisations favorables à une "bonne" décentralisation notamment en matière de Formation Professionnelle, plutôt que d'en parler avec la première organisation syndicale du secteur ?

Mais il paraîtrait que c'est un impair ! soit - donc à suivre à l'avenir ! car nous aimerions faire connaître nos observations sur le projet de loi sur la décentralisation, plus largement sur ce qui concerne la formation professionnelle et sur l'avenir de l'école en général. Au niveau National bien sûr, mais aussi localement.

**En attendant le snetaa et EIL disent NON à une décentralisation qui touche à l'essentiel : la dimension nationale de l'Éducation Nationale et, au premier rang de la Formation Professionnelle Initiale.**

Ces propos s'adressent bien sûr au Ministre et au Gouvernement Je vous remercie de bien vouloir les transmettre

Venons-en maintenant aux aspects « techniques » de cette CAPA.

**La notation administrative.** Lors de la précédente CAPA, le projet de circulaire rectorale relative à cette notation nous a été présenté. Des oppositions ont été exprimées, un vote a eu lieu : 9 voix contre, 6 pour. Malgré cela, datée du lendemain même du vote en opposition, la circulaire devenait officielle et partait vers les établissements de l'académie. Au cas où certains auraient oublié que cette instance n'est que consultative, ils ont eu là un rappel très significatif !

Vous ne serez donc pas surpris de nous entendre redire notre opposition à cette circulaire. En effet, les aspects arbitraires et infantilisants de cette notation sont encore accentués par certaines des consignes qui y sont données.

Deux bonnes nouvelles cependant :

- Il semble que presque tous les établissements ( les proviseurs donc ) ont été à l'heure pour la transmission des notes... Nous espérons que tous ont procédé à cette notation sur les mêmes bases de la nouvelle grille...
- Il apparaît que le nombre des PLP « exceptionnels » est très important : 201 sur 349 au 11<sup>ème</sup> échelon ... c'est rassurant...

Passons au point suivant : **les Congés de Formation Professionnelle.**

L'an dernier nous avons demandé qu'un groupe de travail soit réuni pour un examen des critères retenus. Cette demande avait reçu l'agrément de l'administration rectorale. Puis-je regretter que ce Groupe de Travail ne se soit pas tenu et que nous soyons amenés à étudier les critères alors que les avis des Inspecteurs et de l'administration sont déjà inscrits sur les documents de travail ? A supposer qu'une autre hiérarchisation des critères, ou l'apparition de nouveaux paramètres soit retenues dans la discussion... cela ne rendra-t-il pas caduques les propositions faites sur les documents ?

Et si les critères avaient été redéfinis plus tôt, et connus par les collègues, les demandes n'auraient-elles pas été différentes ?

On peut donc se demander si nous n'allons pas étudier des cas sur des bases fausses...

Par ailleurs, et toujours sur ce point des CFP, la répartition qui nous a été communiquée nous semble injuste. Il apparaît que cette répartition du nombre de CFP accordés a été faite sur un calcul qui accorde beaucoup d'importance au nombre de demandes, au détriment de l'équilibre entre les différents corps d'enseignants. Ainsi les PLP n'obtiennent que 4 CFP alors qu'ils représentent 16,9 % des effectifs, ce qui aurait dû induire 5 Congés de formation. Doit-on en conclure que c'est le nombre de demande qui compte ? Si c'est le cas, il faut que cela soit dit et nous pourrions envisager d'inviter les 1900 PLP de l'académie à déposer un dossier l'année prochaine... ce qui risque de surcharger le travail des services... services que nous remercions au passage pour le travail des préparations des documents.

Nous contestons donc le calcul qui a été fait dans ces documents, puisqu'il pénalise les PLP.

Pour en terminer sur ce point, nous avons émis quelques idées, des pistes pour la discussion qui devrait avoir lieu sur ce sujet... nous en avons d'autres que nous exprimerons au cours du débat.

Pour ce qui est des **reconversions et adaptations**, nous sommes évidemment attentifs à l'avis qui nous semble essentiel des IEN-ET, mais quelques interrogations subsistent...

Deux exemples simplement :

- Alors que depuis 10 ans on a tout fait dans cette académie pour pousser les PLP « IH » (ils s'appelaient ainsi à l'époque) à faire autre chose (et ce fut parfois un réel gâchis de compétences), nous manquons maintenant de ces enseignants devenus GITC... Alors on peut s'interroger de voir proposée la reconversion d'une PLP de cette spécialité vers une autre discipline non déficitaire... (il ne s'agit évidemment pas pour nous de contester la demande de cette collègue, simplement de ne pas oublier les compétences des personnels)
- Une reconversion est également envisagée pour une PLP Lettres-Allemand qui souhaite devenir Lettres-Histoire... Il est précisé dans le document que cela se fera dans l'établissement. Faut-il en déduire qu'une fois encore un poste de Lettres-Allemand va disparaître ? Cela sera le deuxième en un an, après celui de Niort qui a disparu dans des conditions que je préfère ne pas évoquer...

Je rappelle qu'il y a encore des PLP Lettres-Allemand et qu'ils souhaitent travailler... Allez-vous les supprimer ?

Il reste évidemment d'autres remarques à faire que nous réservons pour la suite des débats.

Une dernière malgré tout. Nous avons rappelé au début de cette intervention notre attachement au paritarisme. Je me dois donc de revenir sur un problème hélas chronique : les commissaires paritaires continuent à recevoir de nombreuses convocations pour les examens. Je renouvelle ma demande de voir réglée enfin cette question.

Je vous remercie de votre attention.

---

## **DECLARATION du SNETAA-eiL à la CAPA du 16 JUNI 2003**

A vrai dire nous ne pensions pas siéger aujourd'hui. En effet l'abandon des personnels TOS par les grandes fédérations, même si elles appellent à la grève pour le 19 juin,... cela ne nous convient pas et au nom du SNETAA et de la fédération eiL je tiens à réaffirmer notre refus tant du plan Fillon que du plan Ferry-Raffarin.

Passons aux aspects techniques de cette CAPA.

Vous ne serez pas surpris de m'entendre redire notre opposition à ce mouvement dit déconcentré et notre revendication d'un retour à un véritable mouvement national.

- Le caractère aveugle des mutations « inter » a déjà été démontré dans cette enceinte : je me dois de le re-souligner !
- Le problème des flux a lui aussi déjà été mis en évidence... mais nous touchons cette année au ridicule. ( l'an dernier j'avais parlé d'ubuesque... nous allons manquer de qualitatifs )

Cette situation pourrait sembler amusante si n'étaient en jeu les conditions de travail des PLP, donc celles des élèves, donc de l'enseignement professionnel public.

- Comment justifier l'entrée de 22 PLP Lettres-Anglais quand trois fois moins de postes sont vacants et que je crois savoir que le Rectorat avait estimé ses besoins autour d'une dizaine dans cette discipline ?
- A l'inverse nous allons manquer de PLP Vente, de PLP Structures métalliques, de PLP Productique...

Serait-ce volontaire ?

Évidemment, en masse l'académie va recevoir globalement le nombre de PLP nécessaires... ce qui pourrait permettre un fonctionnement correct à condition de demander à des Lettres-Anglais, à des Lettres-Espagnol ... d'enseigner la vente... ou la soudure !

Je préfère arrêter là ce qui pourrait ressembler à une litanie quelque peu lassante, mais c'est bien la preuve que ce mouvement est un échec.

L'an dernier, il y a deux ans également, j'avais attiré l'attention sur le manque de transparence dans le secteur des SEGPA. Cela continue et je regrette que ne siègent pas dans cette instance des représentants des Inspections Académiques, auxquels nous aurions pu poser quelques questions puisque même le SPM semble avoir des difficultés pour répondre à nos demandes. Nous reviendrons sur ce point en cours de séance.

Dois-je revenir – encore – sur le cas des PLP Lettres-Allemand ? Je déplore la récurrence de mon propos, mais c'est la preuve que le problème ne trouve pas de solution... si ce n'est la suppression des postes par des moyens que je préfère ne pas qualifier, surtout quand je pense au poste du LP Thomas Jean-Main de Niort !

On pourrait ajouter, dans ce chapitre, les Lettres-Espagnol, les Arts Appliqués... catégories également victimes des compléments de service des certifiés !

Car il faut bien revenir sur ce point : l'affectation des certifiés en LP. A noter que cette pratique est surtout courante dans les disciplines où les PLP sont nombreux ( lettres-langues, arts appliqués... )

Il nous faut ajouter cette année une nouveauté : les PLP de ces disciplines entrant dans l'académie auraient reçu une lettre dans laquelle on les invite à se porter volontaires pour enseigner en collège...

Je tiens à faire deux remarques à ce sujet :

- \* Nous aurions aimé être informés de cette lettre, en avoir copie
- \* Nous estimons cette lettre scandaleuse en ce sens qu'elle invite des PLP à sortir du cadre statutaire qui est le leur. Nous serons on ne peut plus vigilants sur ce point !

Trois aspects encore :

- Nous demandons plus de transparence, voire le retour à un concours, en matière de recrutement des chefs de travaux
- Le blocage des postes de PLP Documentation est inadmissible. Effectué sans concertation, il a pour conséquence l'impossibilité pour ces PLP de muter...
- Il nous semble que sont à clarifier les demandes de poste en EREA. A partir du moment où quelqu'un demande un EREA... il paraît évident qu'il souhaite y aller...

Pour terminer je tiens à remercier les services pour le travail de préparation des documents et pour les délais dans lesquels ils nous ont été fournis. Je vous remercie de votre attention.

## Stagiaires

Au cours du 1er trimestre, ceux d'entre vous qui ont déjà travaillé vont être « reclassés », en fonction de leur passé professionnel. Ce reclassement au Xième échelon conditionnera évidemment votre futur traitement mais aussi votre barème pour le prochain mouvement. En cas de doute ou de problème contactez un membre de l'équipe académique SNETAA-e.i.L. Par ailleurs, n'oubliez pas que vous pouvez « racheter » vos années antérieures, pour la retraite. Vous avez intérêt à faire cette démarche le plus jeune possible car l'opération est alors moins onéreuse. Contactez pour cela les services du Rectorat.

### CAPA d'affectation des stagiaires IUFM

Le 25 août s'est tenue la CAPA relative à l'affectation des stagiaires. Cette année encore nous avons pu constater que les soucis de « gestion » prennent le pas sur les aspects pédagogiques et formateurs... dont nous aimerions qu'ils soient prioritaires !

#### Contacts IUFM :

Patrick MACHET (05 49 64 29 45)  
Serge GROSSIN (05 49 50 15 42)  
Henri LALOUETTE (05 45 95 30 81)  
Thierry GREGOR (05 46 92 56 92)

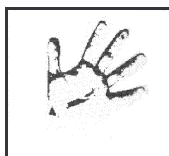
### Stagiaires IUFM

La rentrée est maintenant effectuée et, en 2ème année, vous partagez votre temps entre l'IUFM et votre établissement de stage...

Dans quelques semaines se dérouleront les élections aux différents Conseils des IUFM. Les élèves professeurs y sont évidemment représentés et il est important d'être présent dans ces instances : n'hésitez pas à rejoindre les listes SNETAA et e.i.L pour la défense de vos intérêts et d'un syndicalisme indépendant !

Dans votre établissement prenez contact avec le représentant SNETAA-e.i.L ou adressez-vous aux militants académiques (voir page 5)

snetaa



e.i.L

## **Adhésions – réadhésions**

- ↳ Vous souhaitez réadhérer mais vous avez égaré les documents qui vous ont été adressés
- ↳ Vous souhaitez rejoindre le SNETAA ou un autre syndicat e.i.L

adressez-vous au Secrétariat Académique :  
1 rue Georges Bizet - 17200 ROYAN.

Vous pouvez également y faire parvenir votre bulletin accompagné du paiement ainsi que vos questions ou remarques.

*Pour adhérer, retourner le bulletin ci-dessous à  
Claude Boé - 1 rue Georges Bizet - 17200 ROYAN*

Je souhaite adhérer au SNETAA ou à un autre syndicat e.i.L

Nom :  
Prénom :  
Corps et discipline :  
Adresse :

Etablissement :

## L' équipe académique des syndicats e.i.L. A qui vous adresser ?

*Secrétaire académique SNETAA et EIL	<b>Claude BOE</b> <i>Commissaire Paritaire PLP</i>	05 46 38 78 06 (tel/fax) cboe290148@aol.com
*Adjoint au secrétaire académique Coordonnateur EIL	<b>Serge GROSSIN</b>	05 49 50 15 42 NISSORG@aol.com
*Trésorier académique SNETAA et EIL	<b>Gérard GRANGETEAU</b> <i>Commissaire Paritaire PLP</i>	05 45 94 24 53 (tel/fax) gerard.grangeteau@wanadoo.fr
*Secrétaire départemental 16	<b>Henri LALOUETTE</b>	05 45 95 30 81 (tel/fax) henrilalouette@aol.com
*Secrétaire départemental adjoint	<b>Samuel SEGUY</b> <i>Commissaire Paritaire PLP</i>	05 45 39 62 07 samuel.seguy@wanadoo.fr
*Secrétaire départementale 17 Formation syndicale	<b>Françoise LEJEUNE</b> <i>Commissaire Paritaire PLP</i>	05 46 56 62 59 (tel/fax) francoiselejeune1@libertysurf.fr
*Secrétaire départementale 79 Contact académique Chef de Travaux *Secrétaire départemental adjoint	<b>Françoise BUREAU</b> <i>Commissaire Paritaire PLP</i> <b>Philippe NICOLLEAU</b>	05 49 96 16 14 (tel/fax) BUREAUFR@cc-parthenay.fr 05 49 32 15 37 pnicolleau@wanadoo.fr
*Secrétaire départementale 86 Secrétaire académique adjointe	<b>Sophie TEXIER</b> <i>Commissaire Paritaire PLP</i>	05 49 61 29 37 (tel/fax) Alain.Texier@univ-poitiers.fr
*Webmestre site internet <a href="http://www.chez.com/snetaaPoitiers/">http://www.chez.com/snetaaPoitiers/</a>	<b>J.Pierre ARDON</b> <i>Commissaire Paritaire PLP</i>	05 49 54 44 98 snetaa.poitiers@wanadoo.fr
*AIS : SES-SEGPA EREA	<b>Monique GROLLEAU</b> <b>Thierry GREGOR</b>	05 49 66 39 69 05 46 92 56 92 thierry.gregor@wanadoo.fr
*Stagiaires IUFM et en situation	<b>Patrick MACHET</b> <i>Commissaire Paritaire PLP</i> <b>Thierry GREGOR</b>	05 49 64 29 45 KART-CROSS@cc-PARTHENAY.fr 05 46 92 56 92
*Contact CPE	<b>Anne DELORME</b>	05 49 70 67 61
*Retraités *Retraités CPE	<b>Joël RASTEAU</b> <b>Emile JAGUENEAU</b>	05 45 69 37 55 05 49 41 29 47
*MA - Contractuels - Vacataires	<b>Patrick MACHET</b> <b>Serge GROSSIN</b>	05 49 64 29 45 05 49 50 15 42
*GRETA	<b>Jean-François MOREAU</b>	05 46 68 97 11
*Coordonnateur e.i.L	<b>Serge GROSSIN</b>	05 49 50 15 42
*Personnels de Direction e.i.L	<b>Chantal FOUGERE</b>	05 46 99 62 71
*SNCA e.i.L (Certifiés et Agrégés)	<b>Jean-Claude BASTIDE</b>	05 45 94 31 88
*SNPC e.i.L (Contractuels)	<b>Frédéric FERRACCI</b>	06 80 40 59 21 frederic.ferracci@free.fr

## PLP TZR : pour le respect du statut !

Des collègues ( essentiellement des « entrants » dans l'académie ) ont reçu au mois de mai dernier une lettre émanant du Rectorat de Poitiers. L'objet principal de ce courrier est de les inviter ( inciter serait plus juste ) à être volontaires pour effectuer des remplacements en collèges...

Le Snetaa s'est élevé, en CAPA, contre cette manœuvre (voir déclaration p.4)

Rappelons que le statut des PLP prévoit l'enseignement en LP, en EREA et en SEGPA : rien ne vous oblige à accepter des remplacements dans tout autre type d'établissement !

Le SNETAA-eiL appelle tous les PLP qui seraient l'objet de pressions ( rectorales ou locales ) à alerter ses militants académiques pour que soit respecté le droit.

Les PLP n'ont pas à faire les frais des aberrations du mouvement dit déconcentré.

Le TZR amené à effectuer un remplacement perçoit, si ce remplacement n'est pas dans son lieu de rattachement, l'ISSR (indemnité de sujétion spéciale de remplacement). Cette indemnité est versée du 1er au dernier jour de remplacement.

Textes de référence :

- Décret n° 99-823 du 17 septembre 1999
- Note de service n° 99-152 du 07 octobre 1999
- Décret 89-825 du 09 novembre 1989 (pour l'ISSR)

En cas de problème contactez un membre de l'équipe académique du SNETAA.

### Changement de S2 en Charente

*Henri LALOUETTE remplace Samuel SEGUY pour assurer le Secrétariat départemental de la Charente.*

*Que notre camarade Samuel soit remercié pour le travail accompli pendant plusieurs années à ce poste.*

*Samuel SEGUY reste évidemment dans l'équipe académique : Commissaire Paritaire SNETAA il poursuivra son travail de défense des PLP dans les diverses instances académiques (CAPA et Groupes de travail) et il épaulera désormais Henri LALOUETTE en qualité de S2 adjoint.*

### Contractuel(le)s

Le Rectorat qui vous recrute va vous proposer de signer un contrat qui précise (entre autres) la durée pour laquelle vous êtes recruté(e)s, et l'indice qui détermine le salaire que vous percevrez...

Si vous avez des doutes n'hésitez pas à contacter le SNETAA - eiL pour connaître vos droits en matière de salaire, de congés payés, etc...(Faites une copie de ce contrat)

Contacts :

- Frédéric FERRACCI - 06 80 40 59 21
- Serge GROSSIN - 05 49 50 15 42

publicité

## Des Conseillers CASDEN à votre service dans toutes les agences de CHARENTE de la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE

à ANGOULEME :

3 rue Jean Fougerat

- Thierry AUPETIT

05 45 22 43 48

13 avenue du Général de Gaulle\*

- Frédéric LECLAIRCIE

05 45 37 05 33

à BARBEZIEUX\* :

5, ter boulevard Chanzy

- Jean-Philippe TULARD

05 45 78 75 43

à CHASSENEUIL\*

90, avenue de la République

- Sylvie SOURISSEAU

05 45 39 97 03

à COGNAC\*

17, place Jean-Monnet

- Martine GILLET

05 45 36 31 08

## Permanence téléphonique SNETAA Poitiers 2003-2004

**Ayez le réflexe « permanence »**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h-12h	Claude Boé 05 46 38 78 06	Serge Grossin 05 49 50 15 42	Alain Rigaud 05 49 98 36 51	J.F. Moreau 05 46 68 97 11	Laissez votre message sur le répondeur du secrétariat académique 05 46 38 78 06 ou 05 49 50 15 42
14h-17h	Henri Lalouette 05 45 95 30 81	J.Pierre Ardon 05 49 54 44 98	Patrick Machet 05 49 64 29 45	F. Lejeune 05 46 56 62 59	
18h-21h	Gérard Grangeteau 05 45 94 24 53	Françoise Bureau 05 49 96 16 14	Samuel Seguy 05 45 39 62 07	Sophie Texier 05 49 61 29 37	

**Secrétariat académique** : Claude BOE (05.46.38.78.06) ou Serge GROSSIN (05.49.50.15.42)

**Vous pouvez contacter votre secrétaire départemental(e) :**

**Charente** : Henri Lalouette (05.45.95.30.81)  
**Charente maritime** : Françoise Lejeune (05.46.56.62.59)  
**Deux-Sèvres** : Françoise Bureau (05.49.96.16.14)  
**Vienne** : Sophie Texier (05.49.61.29.37)

**Vous pouvez également poser vos questions par l'internet :**  
**sur notre site : <http://www.chez.com/snetapoitiers/>**

**ou à un membre de l'équipe académique ( voir page 5 )**

publicité

*Vous êtes membre de l'Education Nationale,  
 venez découvrir les avantages exclusifs que vous réserve  
 la CASDEN Banque Populaire !*

à Confolens : Mardi jeudi samedi matins 15, rue du Maquis Foch	- Samuel BLANCHEREAU	05 45 84 20 59
à GOND PONTouvre* : 131, route de Paris	- Virginie CHAMPARNAUD	05 45 38 60 90
à La COURONNE* : La Chapelle de Prade	- Philippe GRANDJEAN	05 45 61 90 53
à RUFFEC* : 7, place d'Armes	- Karine BREHIER	05 45 31 58 92

\* agences ouvertes le samedi matin , fermées le lundi

# Vos coordonnées - formulaire correctif par e-mail

Merci aux adhérents qui, en répondant à ce formulaire, permettent la mise à jour des informations qui les concernent. Ainsi ils seront mieux défendus dans les diverses instances qui les concernent. Pour cela il suffit de répondre (complètement) au questionnaire ci-dessous.

Claude Boé - Secrétaire Académique

**N'oubliez pas de valider, et veillez à indiquer votre e-mail pour que votre message soit envoyé**

<input type="text" value="Medeme"/> <input type="text" value="Mademoiselle"/> <b>nom</b> <input type="text"/> <b>prénom</b> <input type="text"/> <b>vosre date de naissance</b> <input type="text"/>	<b>vosre adresse</b> <input type="text"/> <b>code postal</b> <input type="text"/> <b>ville</b> <input type="text"/> <b>n° de téléphone</b> <input type="text"/>
<b>vosre n° adhérent</b> <input type="text"/>	<b>vosre e-mail (à remplir impérativement)</b> <input type="text"/>
<b>vosre code établissement</b> <input type="text"/> <b>vosre établissement</b> <input type="text"/> <b>vosre académie actuelle</b> <input type="text" value="poitiers"/> <input type="text" value="aix-marseille"/>	<b>vosre corps de recrutement</b> <input type="text" value="FLP"/> <input type="text" value="CPE"/> <b>activité et échelon</b> <input type="text" value="en_activité"/> <input type="text" value="en_activité_hors_classe"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/> <b>vosre discipline</b> <input type="text"/>
<b>Quelles sont vos responsabilités syndicales actuelles ?</b> <input type="text" value="responsabilités syndicales :"/>	<b>Texte d'un message (facultatif)</b> <input type="text" value="message :"/>

n'oubliez pas de valider en cliquant ci-contre :

## Dates des vacances pour l'année scolaire 2003-2004

( Académie de Poitiers - zone B)

### Rentrée des enseignants

lundi 1er septembre 2003 au matin

### Rentrée des élèves

mardi 2 septembre 2003 au matin

### Toussaint

du mercredi 22 octobre 2003 après la classe

au lundi 3 novembre 2003 au matin

### Noël

du vendredi 19 décembre 2003 après la classe

au lundi 5 janvier 2004 au matin

### Hiver

du vendredi 20 février 2004 après la classe au

lundi 8 mars 2004 au matin

### Printemps

du vendredi 16 avril 2004 après la classe au

lundi 3 mai 2004 au matin

### Été

mercredi 30 juin 2004 après la classe

Préparer au mieux vos projets ?  
Les réaliser dès aujourd'hui ?

## Comptez jusqu'à 3... La solution est là !

- 1 . Vous **EPARGNEZ** sur votre compte **CASDEN**.
- 2 . Vous **ACCUMULEZ** des **POINTS CASDEN**.
- 3 . Vous **EMPRUNTEZ** à des **taux encore plus bas**.

Pour bénéficier des avantages du système **1,2,3 CASDEN**

Renseignez-VOUS auprès de votre Délégation Départementale

CASDEN Banque Populaire

Angoulême (05 45 92 62 19) - La Rochelle (05 46 50 60 90)  
Niort (05 49 28 10 24) - Poitiers (05 49 01 73 75)

ou de votre Agence Banque Populaire du Centre  
Coordonnées sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)

